

Avis publics



ORDONNANCES NUMÉROS 2022-26-001 et 2022-26-002

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 7 février 2022, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO 2022-26-001, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

ORDONNANCE NUMÉRO 2022-26-002, permettant de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 9 février 2022.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 9 février 2022.

Fait à Montréal, ce 9 février 2022.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2022-26-001	Ordonnance relative à la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2022
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES
(R.R.V.M., CHAPITRE B-3, ARTICLE 20)**

À la séance du 7 février 2022, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2022, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

2022-26-002	Ordonnance relative à la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2022
-------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, ARTICLES 3 et 8)**

À la séance du 7 février 2022, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2022, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 7 février 2022 - No de sommaire : 1218954006

		Références aux règlements municipaux concernés														
A.S.	Amplification sonore (*1)															
V.P.A.	Vente de produits alimentaires (*2)															
V.P.P.	Vente de produits promotionnels (*2)															
C.V.A.	Consommation et vente d'alcool (*2)															
F.R.	Fermeture de rue (s) (*3)															
V.H.	Véhicule hippomobile (*4)															
R.C.	Ralentissement de la circulation (*3)															
URB.	Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)															
MAR.	Marquage au sol/propreté/mobilier urbain															
Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires		
Événement : Festival International du Film pour Enfants de Montréal Contenu : Projection en plein air, film pour enfant Promoteur : Festival International du Film pour Enfants de Montréal Adresse : 4067, boul. Saint-Laurent, Montréal, Qc, H2W1Y7 Représenté par : Jo-Anne Blouin	150	Montage : 3 mars 2022 de 16 h à 18 h Événement : 3 mars 2022 de 18 h à 20 h Démontage : 3 mars 2022 de 20 h à 22 h	Parc Molson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.		
Événement : Festival de la santé Contenu : Course et événement familiale, kiosques communautaires Promoteur : Fondation Hôpital Jean-Talon Adresse : 1385, rue Jean-Talon Est, local A-104, Montréal, Qc, H2E1S6 Représenté par : Geneviève Beauregard	200	Montage : 14 mai 2022 de 6 h à 8 h Événement : 14 mai 2022 de 8 h à 15 h Démontage : 14 mai 2022 de 15 h à 17 h	Parc Père-Marquette		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.		